



PLENIERE DES 6 ET 7 DECEMBRE 2010

RAPPORT « TOURISME ».

***Intervention de Claude Taleb,
Vice-président à l'économie des territoires (agriculture –
pêche – forêts – tourisme), l'économie sociale et solidaire et la
coopération Nord/Sud.***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le schéma interrégional du tourisme a été adopté à l'issue d'une concertation dont les opérateurs économiques comme les acteurs des territoires soulignent la qualité.

Nous en sommes aujourd'hui à la mise en musique de cette stratégie.

Elle reposera en 2011, si vous en décidez ainsi, sur un programme d'action précis défini en partenariat et avec l'appui du Comité régional du tourisme, notamment :

- ❖ l'actualisation des formations aux métiers du tourisme
- ❖ l'élaboration concertée d'un plan régional d'accueil des touristes destiné à faire de tous les normands, des ambassadeurs et des hôtes informés et accueillants
- ❖ l'accessibilité au plus grand nombre de sites touristiques par les modes de déplacements ferroviaires, collectifs et doux,
- ❖ la rationalisation des démarches qualité.

Le comité régional du tourisme intervient par ailleurs dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs adoptée en 2006 et porte notamment une forte action de promotion touristique de la Normandie en France comme à l'international.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions du CRT, il vous est proposé d'autoriser l'ouverture d'une AE correspondant à 50 % des 5 596 000 euros répartis à parité entre les régions Haute et Basse Normandie.

Les autres actions régionales concernent notamment l'offre d'hébergement hôtelier, le tourisme de découverte économique, et l'accompagnement des projets touristiques des territoires.

La Région accompagne les besoins de conseil et d'investissement des établissements hôteliers. Les soutiens aux investissements sont conditionnés à la conformité des équipements de sécurité, à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, au suivi de formation, et à la réalisation des préconisations des diagnostics de performance énergétiques.

Notre région étant sous-équipée en matière d'hébergements de groupes, la région complète les investissements des départements, quand ils sont supérieurs à 300 000 euros sur les gîtes de groupes, gîtes d'étape, villages de vacances, et auberges de jeunesse.

Les projets touristiques et le développement des infrastructures de loisirs sportifs des territoires font l'objet d'un soutien de la région :

- ❖ pour favoriser l'accès des sites par les transports collectifs
- ❖ via la valorisation touristique des haltes nautiques de la vallée de Seine et des stations nautiques du littoral.
- ❖ via l'aménagement des bases de loisirs et de plein air de Jumièges et Léry Poses
- ❖ l'extension des voies vertes à maîtrise d'ouvrage départementales

L'addition de l'ensemble de ces actions représente une enveloppe de 3 739 000€ (AP), 3 711 400 € (AE) et 7 140 902 € (CP)